
PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 14 FÉVRIER 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 14 février 2024*

Aujourd'hui, à onze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 204 Loi concernant la Ville de Longueuil

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.